

Cruelles Archives

Affaires
criminelles
de Vaucluse



FUYEZ CETTE
FEMME COMME
UNE PESTIFÉRÉE

Archives
départementales
de Vaucluse

Département
de VAUCLUSE

te Rivel, du miroir Vie-
lette d'aix, du tailleur
Pascal, du facteur Aub-
ort, etc, etc.

On peut facilement s'en
rendre un compte exact
en lui touchant le gros
ombilic. Rien n'est plus
facile. Elle se renverse
toujours au premier
mouvement. En somme
c'est une véritable eff-
ontée, indigne comme sa
mère de faire une
épouse, sachant dissi-
muler son caractère et
ses sentiments de mille
manères et capable de
tromper la surveillance

Fuyez donc cette femme
comme une pestiférée

Seyssaud, de l'instaur-
teur Picard, du droguis-

Parapher sur un autre feuillet
le 29 février 1897

C'est au marché de Sault, en 1894, que Marie Tourniaire, 20 ans, fait la connaissance d'un homme de belle allure, Jean-Baptiste Barras, 29 ans, qui habite non loin de là, à Saint-Saturnin-lès-Apt. La mère de la jeune femme, à l'époque mineure, accepte que les deux amoureux se marient, à la seule condition que Barras trouve un emploi. Faute de travail, Marie fait savoir qu'elle renonce au mariage. Le jeune homme commence à envoyer des lettres anonymes dans toute la ville pour dire du mal de son ancienne promise. « Fuyez cette femme comme une pestiférée », raconte-t-il. C'en est trop pour Marie, qui décide de porter plainte. Après une enquête concluant à une sombre vengeance de l'amoureux éconduit, le tribunal condamne Jean-Baptiste Barras à un an de prison avec sursis. Marie retrouve alors sa tranquillité et peut enfin se marier avec son nouveau prétendant.

Pour cette affaire, nous nous transportons sur le plateau de Sault à la toute fin du XIX^e siècle. C'est au marché de la ville, en septembre 1894, que **Marie Tourniaire**, jeune femme de 20 ans, fait la connaissance d'un homme de belle allure. Il se nomme, **Jean-Baptiste Barras**, il a 29 ans et habite non loin de là, à Saint-Saturnin-lès-Apt.

De manière assez banale, ce dernier conte fleurette à **Marie** et quelques temps plus tard, il la demande en mariage. Seulement **Marie** a moins de 21 ans et elle est mineure. Le voilà donc s'adressant à la mère pour faire sa requête. Cette dernière y consent mais, en femme pragmatique, elle y met une condition importante : **Barras** doit avoir un emploi. C'est à ce moment-là qu'il se



Carte postale de Saint-Saturnin-lès-Apt, 1905.
(Arch. Dép. Vaucluse1 J 1276/38).

lance dans des recherches en vue de trouver une place de notaire ou d'huissier.

Une longue correspondance amoureuse s'établit pendant plusieurs mois entre **Marie** et **Jean-Baptiste**. Voici ce qu'écrivit **Marie** en octobre 1894 : « Je vous répète encore une fois, monsieur Barras, qu'en vous donnant ma main je vous donne un cœur qui n'a pas été fané encore par aucun souffle. Vous pouvez me croire car je suis franche et je vous parle avec toute la sincérité d'un jeune cœur de 20 ans. Je vous assure de mon côté un bonheur éternel. »

Ou bien le mois suivant :

« Oh ! Jurez-moi que vous m'aimez et que vous me rendrez heureuse. Avec votre amour je me sens capable de surmonter tous les obstacles qui pourrait obstruer notre route. »

Un obstacle, il y en a de taille : c'est la condition qu'a exigée la mère de **Marie** avant le mariage et cela semble plus compliqué que cela en a l'air. Si bien qu'au fil du temps, le ton change dans les messages et désormais, il n'est plus tant question de mots doux que de la préoccupation pour **Barras** de dénicher une situation. Il suggère d'ailleurs dans ses lettres : « Marions-nous Marie et puis j'achèterai ensuite l'étude de notaire ! »

De cela, la mère de **Marie** n'en veut pas et cette affaire dure depuis trop longtemps. Voilà pourquoi, elle prend rendez-vous avec le prétendant un samedi de juillet pour lui dire que le contrat du début a subi de sérieux accrocs et qu'on approche de la rupture. Rien ne change, et à la fin de l'été 1895, **Marie** fait savoir à **Jean-Baptiste** qu'il doit renoncer au projet de mariage. **Barras** ne le supporte pas et il ne prend pas de détours avec elle :

« Si tu ne veux pas m'épouser, tu n'appartiendras jamais à un autre. »

Barras est un amoureux éconduit et il est difficile

d'être raisonnable dans ce cas. Son amour propre est blessé et on peut être amené à déclarer des mots qui dépassent la pensée. Sauf que **Barras** ajoute que, plutôt que de la voir avec un autre, il entreprendra une campagne de calomnie contre elle afin de briser sa situation. **Marie** vient en effet de commencer une carrière de modiste, elle confectionne des chapeaux pour femme. **Barras** ne met pas longtemps à mettre ses menaces à exécution et envoie des premières lettres choquantes à **Marie** barrées bien souvent du mot : Vengeance.



Lettre manuscrite de Jean-Baptiste Barras, 1896-1897. (Arch. dép. Vaucluse 3 U 1/383).

Dans une certaine frénésie, d'une écriture tremblante qui tranche avec celle des missives reçues jusqu'ici par **Marie**, voici ce qu'il lui écrit :

« Je viens pour la dernière fois te supplier de nous pardonner l'un à l'autre. Tu m'as trop aimé pour que je puisse te sentir dans les bras d'un autre, et si tu ne veux pas être mon épouse, je jure que tu ne seras jamais celle de personne. Je ne suis pas un homme à me laisser duper par un vaurien en te faisant de moi le portrait d'un misérable et d'un idiot. »

Et il termine, menaçant :

« Quinze jours de réflexion seulement. Adoptons, je t'en prie, cette maxime : pas de bonheur sans larmes et alors tout sera fini. »

La jeune **LOUVE**, comme la vieille **PANTHÈRE**,
ne rassasie jamais ses insatiables désirs, et, après son
repas elle a plus faim qu'auparavant.

Ses lèvres charnues, ses narines échauffées et son
regard enflammé dénotent chez elle ce violent amour
de la chair.

Le vice est contagieux.

Lettre imprimée diffamatoire de Jean-Baptiste Barras, 1896-1897. (Arch. dép. Vaucluse 3 U 1/383).

La fin de non-recevoir de **Marie** amène l'éconduit à nourrir une haine obsessionnelle pour la jeune femme mais aussi pour sa mère. Il ne se contente pas de leur écrire à elles deux. Sa vengeance va plus loin. Dans la ville de Sault, plusieurs commerçants, comme des cafetiers ou des coiffeurs, reçoivent des imprimés anonymes dont la teneur est obscène et infamante. L'épicier **Seyssaud** ne fait pas exception :

«La vie de cette blonde et hideuse charogne aux lèvres de négresse et au cœur vénal, pervertie et empoisonnée par la corruptrice de sa mère, n'a jamais été et ne sera jamais qu'un tissu d'opprobres et d'indignités. Les entrailles de cette misérable racaille, fille de racaille, sont un ardent

brasier que le mariage rendrait plus violent encore et ne manquerait pas à l'exemple de son infâme et ignoble mère de faire cocu le mari le plus enflammé.»

La lettre conclut avec choc : «Fuyez cette femme comme une pestiférée.»

Sans que les habitants de Sault ne s'intéressent vraiment à ce qui se passe chez les autres, il ne faut pas longtemps pour comprendre que l'on parle ici de **Marie** et de la **mère Tourniaire**. Non pas qu'elles aient mauvaise réputation mais, c'est une petite ville, certains connaissent les différends qu'elles ont avec **Barras**.

C'est un choc pour la jeune **Marie** et elle décide assez vite de déménager à Vaison-la-Romaine

espérant échapper à tout cela et que **Barras** cesse cette campagne contre elle. D'ailleurs elle a trouvé, dans cette nouvelle ville, un poste de modiste. Seulement, il la suit à la trace et voici qu'à Vaison comme à Sault, les commerçants reçoivent les mêmes lettres. On voit également fleurir sur les murs de la ville des affichettes de couleur rouge vif avec, imprimé en lettres noires:

«La jeune LOUVE, comme la vieille PANTHERE, ne rassasie jamais ses insatiables désirs, et, après son repas elle a plus faim qu'auparavant. Ses lèvres charnues, ses narines échauffées et son regard enflammé dénotent chez elle ce violent amour de la chair. Le vice est contagieux.»

Désormais, c'en est trop pour **Marie Tourniaire**. Elle décide de porter plainte au début de l'année 1897 auprès du procureur de la République. D'autant qu'elle a rencontré depuis peu **Léon Pascal** et qu'il a de sérieuses intentions envers elle. Il envisage de la demander en mariage. Mais, c'est sans compter sur **Barras** qui écrit au père de **Léon**, le tailleur **Xavier Pascal**, en le prévenant :

«J'ai appris que votre fils devait se marier avec Mlle Tourniaire. Je vous engage à le dissuader de cette union car je suis en possession d'une quantité de lettres qui seront à votre disposition et qui prouvent que cette demoiselle a eu une conduite des plus légères.»

Le procureur prend au sérieux les accusations de **Marie**. Le juge d'instruction **Martel** est alors nommé pour mener les investigations. Le 22 février 1897, il se rend à Saint-Saturnin-lès-Apt pour procéder à la perquisition chez **Victor Barras**, fermier. Ce qui intéresse le juge, c'est la pièce où dort son fils, au premier étage. Il ne faut pas longtemps aux enquêteurs pour trouver divers papiers, enveloppes et brouillons

de lettres dans la chambre de **Jean-Baptiste Barras**. Sous la paillasse, on ne déniché pas moins de quarante-neuf lettres écrites à **Marie** et enfin au-dessus de l'armoire, les fameuses affichettes rouges, en grand nombre. On saisit le tout et **Jean-Baptiste** est emmené dans un bureau du tribunal d'Apt pour être interrogé :

« - Etes-vous **Jean Baptiste Barras**, âgé de 31 ans, cultivateur et né à Sainte-Tulle, canton de Manosque, le 3 décembre 1865, domicilié à Saint-Saturnin ?»

- Oui.

- Vous êtes inculpé d'avoir, en 1896 et 1897 au moins, adressé à diverses reprises par écrit des menaces de mort à la dénommée **Marie Tourniaire**.

- Je connais cette jeune fille. À un moment donné, nous avons été fiancés. On a échangé plusieurs lettres. Tout à coup, sans motif aucun, la mère s'est opposé au mariage. Mais je nie formellement avoir écrit à cette jeune fille des lettres de menace de mort.»

À partir de là et au cours des trois interrogatoires qu'il subit, **Barras** s'enferme et conteste toute implication dans cette affaire. Il nie les évidences les plus criantes. Lorsque **Martel** lui demande pourquoi on trouve chez lui les affichettes rouges, il explique sans ciller qu'il a reçu un paquet d'imprimés sous enveloppe et qu'il ignore d'où il provient. Le juge lui indique aussi que l'examen le plus rapide des écritures prouve de manière évidente qu'il est l'auteur des lettres de menaces de mort. Il annonce inlassablement : «Ce n'est pas moi, ce n'est pas moi.»

Il est alors confronté à **Marie** et pressé par les questions du juge, il tente même une diversion en évoquant une tierce personne dont il prétend

qu'elle cherche à nuire à la fois à **Marie** et à lui. Il qualifie cette personne de coquin et de traître. Sans nul doute, c'est elle qui est derrière toute cette campagne de diffamation.

Tout cela sonne bien faux et d'ailleurs lorsque **Martel** lui demande :

«*Pouvez-vous me dire son nom, aujourd'hui vous devez le faire ? Ce serait en effet, le vrai et le seul moyen de vous débarrasser des accusations portées contre vous.*»

Il répond :

«*Je ne peux le dire maintenant.*» Fausse piste. Il ne donnera jamais de nom d'ailleurs.

Puisque les interrogatoires ne donnent rien, le juge cherche à en savoir plus sur **Jean-Baptiste**. On sait déjà qu'il vit à Saint-Saturnin-lès-Apt chez ses parents et que sa situation professionnelle végète.

Des gendarmes sont alors envoyés pour questionner ses connaissances. Entre autres, **Frédéric Gay**, propriétaire de 55 ans. Il explique que **Barras** a déjà été marié et que sa première femme a été longuement malade. Pendant ce temps et pour obtenir la guérison de son épouse, **Barras** a fait des pèlerinages pieds nus jusqu'à Sainte-Radegonde et Saint-Gens. Après sa mort, il resta longtemps sans venir au village et ne sortait que pour aller au cimetière s'agenouiller et pousser des gémissements sur la tombe de sa femme.

Une autre connaissance, **Ferdinand Jourdan**, l'épicier du village, a entendu dire par plusieurs clients qu'il avait le «*cerveau faible*» depuis ce drame.

Les gendarmes concluent leur rapport que «*Depuis la mort de son épouse, il ne jouit plus de toutes ses facultés intellectuelles*». Seulement, ils ne sont pas docteurs et le tribunal d'Apt

ordonne que **Barras** soit vu par un expert afin qu'il juge de son degré de responsabilité quant aux faits reprochés. Il est examiné et le médecin indique que c'est une vengeance profonde qui a sous-tendu toute son action et qui l'a mené vers des divagations assez étranges. Pour preuve, cet écrit, sans queue ni tête, saisi lors de la perquisition :

«*Un jour l'orage se détournera si ce n'est imprévu. Non monstre véritable, tu ne faisais que t'acharner sur ton innocente victime comme un tigre affamé sur sa proie mais je ne pensais pas que tu as la même face d'un homme et plutôt celle d'une bête féroce marchant sur deux pattes...*»

Le médecin résume que l'exagération et le désordre des écrits de **Barras** dénote un cerveau déséquilibré cependant il n'était nullement aliéné lorsqu'il proféra les menaces de mort. Il est donc bien responsable.

C'est ce que retient le tribunal d'Apt le 2 juin 1897 en le condamnant à une forte amende et à un an de prison avec sursis. **Marie Tourniaire** retrouve alors sa tranquillité et peut enfin se marier avec son nouveau prétendant. ■

Dépôt de plainte de Marie Tourniaire dans l'affaire Jean-Baptiste Barras,

17 février 1897.

Arch. dép. Vaucluse 3 U 1/383.



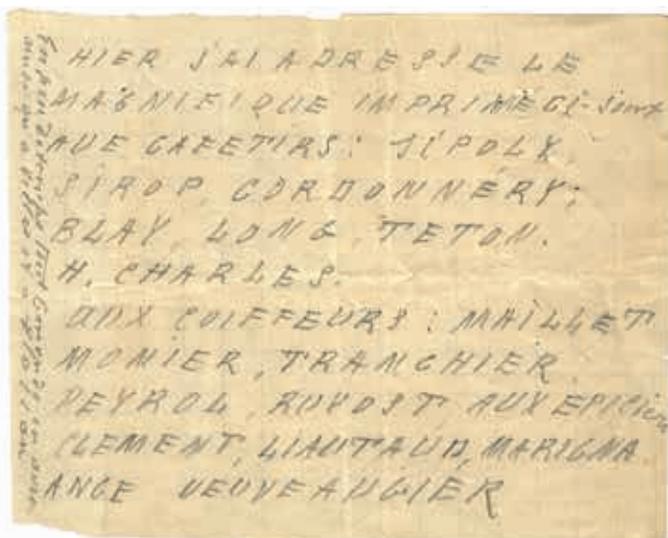
C'est par cet acte auprès du procureur de la République que la procédure débute. Voilà deux ans déjà que Jean-Baptiste Barras a l'obsession de nuire à Marie Tourniaire. Elle refuse de l'épouser. Comme cela lui est insupportable, il la menace de mort et la diffame auprès des commerçants des alentours.

table, il la menace de mort et la diffame auprès des commerçants des alentours.

Lettres manuscrites et imprimés diffamatoires de Jean-Baptiste Barras,

1896-1897. Arch. dép. Vaucluse 3 U 1/383.

Les lettres envoyées, plus ou moins anonymement, utilisent un langage rustre et grossier. Si Marie Tourniaire est visée, sa mère est également la cible des invectives de Barras. Ce dernier ne cherche pas seulement à injurier mais aspire à ce que toute la population de Saint-Saturnin-lès-Apt et des villages avoisinants soit au courant de « la vie de cette blonde et hideuse charogne ».



Cruelles Archives

L'exposition propose de découvrir huit faits-divers extraits des dossiers de police, de justice, des prisons, de la presse conservés aux Archives départementales.



Ne pas jeter sur la voie publique • Département de Vaucluse • décembre 2020



www.vaucluse.fr

 @departementvaucluse



Archives
départementales
de Vaucluse

Palais des papes • 84000 Avignon
04 90 86 16 18 • archives84@vaucluse.fr
<https://archives.vaucluse.fr>